

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **LOPES CONSTRUCTION Sàrl**,
Ch. des Vignettes 14, 1305 Penthalaz
2.

Déclaration de faillite: 17.12.2009
3.

Suspension de faillite: 08.02.1010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.03.2010
5.

Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: exploitation d'une entreprise générale de maçonnerie et de construction, ainsi que le commerce de tous métaux, outillages et machines

Office des faillites de l'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois

1400 Yverdon-les-Bains

00455307